



Le conseil municipal vous souhaite à toutes et à tous une

Bonne Année 2023

Que cette nouvelle année vous apporte santé, amour, bonheur et prospérité !

*« Une bonne Année  
Commence toujours par un baiser.  
J'en ai mis deux dans le creux de mes mains.  
Comme des oiseaux, baisers frileux,  
Je sens que vous tremblez un peu.  
Alors envollez vous baisers  
Et posez vous doucement  
Au fond du cœur de mes aimés »  
Anonyme*

### **Retour sur 2022 :**

- Le conseil municipal a été reconstitué au complet fin juin, à la suite des élections municipales partielles,
- Le PLUI, (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été discuté et finalisé. Il entre en vigueur en 2023,
- Le logement communal a retrouvé un nouveau locataire, et l'ancienne mairie est louée à un artisan ébéniste, « L'atelier du petit Rondin »,
- Mise à disposition et attribution de quelques lots de bois d'affouage,
- Tenue de la permanence en Mairie avec accueil du public les mardis, de 17h30 à 19h,
- Manifestations :
  - o Fête des voisins organisée en septembre,
  - o Opération Brioches,
  - o St Nicolas,
  - o Décoration du village pour Noël,
  - o Colis des anciens pour Noël,

### **En 2023 :**

- Les tournées de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes sont modifiées. Le tri des biodéchets est ajouté, et chacun doit venir les déposer dans le nouveau conteneur installé sur la place à côté du conteneur à verre. Il s'ouvre à l'aide du badge d'accès à la déchetterie,
- Le recensement de la population du village sera effectué par l'employé municipal. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

### **Autres informations :**

- Nous vous rappelons que le déneigement et le salage devant votre domicile sont à votre charge. L'épisode de verglas que l'on a connu mi-décembre nous rappelle à la plus grande prudence. En cas d'alerte orange de Météo France, les véhicules de plus de 3,5t doivent stationner dans le bas du village.
- La taille des arbres à proximité des lignes EDF / Enedis est à la charge des propriétaires. N'hésitez pas à prendre conseil auprès d'Enedis si vous êtes concernés,
- Le conseil va examiner prochainement le budget municipal. L'isolation des bâtiments communaux est un projet majeur que nous devons étaler sur plusieurs années, vu les coûts et la faible marge de manœuvre que nous laisse nos finances. L'extinction de l'éclairage public dès 22h30 nous a apporté quelques économies qui seront poursuivies en passant progressivement à l'éclairage par Led,
- Enfin, nous vous rappelons que le site internet de FELON ([www.felon.fr](http://www.felon.fr)) peut donner une visibilité supplémentaire à vos activités commerciales. N'hésitez pas à envoyer à la mairie un document que nous publierons.

Le conseil municipal